

Montreuil,  
le mercredi 16 février 2022

**Émetteur :** Hortense Lombart, Consultante Formatrice - Institut 4.10 - 02 55 59 03 01 -  
hlombart@institutquatredix.fr  
Driss Alem, Chef de projet formation - Ucanss - formation@ucanss.fr

**Objet :** Parcours d'accueil à la Sécurité sociale : PASS

Madame, Monsieur le Directeur,

L'intégration des nouveaux embauchés est une des priorités de la politique institutionnelle de formation.

A cet effet, l'Ucanss et l'Institut 4.10 en partenariat avec les branches du Régime général déploient le parcours PASS « Parcours d'Accueil à la Sécurité Sociale ».

Créée en 2008, la formation a été **rendue obligatoire par le COMEX pour tout nouvel embauché quel que soit son métier**. Cette position a été réaffirmée dans le Protocole d'Accord du 26 juin 2016 relatif à la promotion de la diversité et à l'égalité des chances.

Intégrée depuis 2012 dans le parcours de formation menant au CQP Gestionnaire Conseil puis en 2013 dans celui du CQP Conseiller Offres de Services, la formation PASS est régulièrement mise à jour.

Les ambitions portées par la formation PASS, sont notamment : la compréhension du Régime général de Sécurité sociale, ses fondements, son organisation et ses enjeux.

## **I - ENJEUX**

Afin d'être un acteur efficace au sein de l'Institution, le nouveau collaborateur doit rapidement appréhender les missions, les objectifs et le fonctionnement global, non seulement de son organisme, mais aussi de sa branche et du Régime général en replaçant l'ensemble des acteurs face aux enjeux économiques et sociaux au cœur desquels se situe la Sécurité sociale.

## **II - FINALITÉ**

La formation PASS est conçue afin de :

- - Permettre au nouvel embauché d'appréhender les connaissances fondamentales à la compréhension de l'environnement institutionnel.
- - Favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté des acteurs de la Sécurité sociale.

## **III - PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

## 1. L'approche pédagogique

Elle repose sur une alternance innovante d'apprentissages individuels et collectifs, à distance et en présentiel, s'appuyant sur des vidéos, des tests de type quiz, un espace de travail collaboratif et des recherches en organisme.

## 2. Les objectifs généraux

Dans une démarche d'intégration, le dispositif PASS vise les objectifs suivants :

- Donner une vision globale du système de protection sociale et du fonctionnement du régime général de Sécurité sociale.
- Identifier les enjeux actuels de la Sécurité sociale.
- Connaître et partager les valeurs de l'Institution.

## 3. Les objectifs pédagogiques

- Définir la place de la Sécurité sociale au sein de la protection sociale à partir de la définition et de l'explication des différents risques sociaux.
- Expliquer les fondements et valeurs de la Sécurité sociale dans le respect de sa mission de service public.
- Identifier les sources de financement de la Sécurité sociale et les enjeux de son équilibre financier
- Décrire l'organisation du régime général et les missions de chaque branche.
- Expliquer le rôle de l'Etat, des caisses nationales et de organismes locaux dans le pilotage de la Sécurité sociale au travers de la démarche de contractualisation.
- Identifier le rôle des différentes instances dirigeantes d'une caisse locale.
- Argumenter pour mieux défendre et représenter la Sécurité sociale au regard de ses enjeux et défis.

## IV - PUBLIC CIBLE ET CALENDRIER

**La formation PASS revêt un caractère obligatoire pour tout nouvel embauché dans un organisme de Sécurité sociale du Régime général.**

La formation PASS est l'un des modules du parcours de formation aboutissant aux CQP Gestionnaire Conseil et Conseiller Offres de Service (voir les prérequis dans les fiches de formation relatives au parcours de formation des CQP).

Vous trouverez les dates des sessions de la formation Pass pour 2022 sur le site de l'Institut 4.10 :

<https://catalogue-quatredix.valsoftware.cloud/CATALOGUE/produit.aspx?p=4548>

## V - ARCHITECTURE DE LA FORMATION PASS

L'architecture de la formation PASS, voir annexe 1, se compose de :

- 4 modules de formation à distance (FOAD). Le stagiaire se connecte à la plateforme de formation SYFADIS et accède aux séquences pédagogiques des modules.
- 4 espaces collaboratifs liés aux modules. Il s'agit pour l'apprenant de réaliser des travaux et de les déposer sur la plateforme. Ces travaux sont systématiquement évalués par un e-formateur et font l'objet d'un retour à l'apprenant.
- Un quiz formatif tout au long du module qui favorise l'autocontrôle du stagiaire et un quiz sommatif destiné à évaluer à la fin de chaque module les connaissances acquises.
- 1 module d'un jour en présentiel. Ce module porte sur la construction d'une représentation commune de l'Institution et permet de développer le sentiment d'adhésion des apprenants aux valeurs de la Sécurité sociale.

Les contenus pédagogiques sont présentés dans l'**annexe 2**.

## **VI - RÔLE DES ACTEURS**

La formation PASS débute par la FOAD dans l'organisme et mobilise plusieurs personnes.

1. Les acteurs du parcours de formation dans l'organisme :

- Le stagiaire, acteur au cœur du dispositif, se connecte avec un identifiant et un mot de passe sur la plateforme de formation.
- Le manager de proximité facilite le parcours de formation en collaboration avec le responsable des ressources humaines et le responsable formation.
- Le responsable RH et/ou le responsable formation valorise le dispositif PASS, organise les temps de formation et suit la progression de l'apprenant.
- Le référent informatique assure la mise en œuvre de l'environnement technique et résout les problèmes en local.

La formation est diffusée par l'Institut 4.10, opérateur institutionnel de la formation professionnelle et portée par plusieurs acteurs.

1. Les acteurs du parcours de formation dans l'I4.10

- Le formateur PASS impulse une dynamique de groupe au travers de la formation à distance et des travaux déposés dans l'espace collaboratif ainsi que de l'animation du regroupement en présentiel. Il accompagne, guide et motive les apprenants tout au long du parcours de formation. Il exploite les travaux des stagiaires pour enrichir le contenu de la journée en présentiel.
- Le pilote PASS est, quant à lui, garant de la gestion du dispositif en constituant les groupes d'apprenants interbranches. Il dresse également le planning des sessions, informe les Responsables RH/RF des organismes et effectue/suit les mises à jour des contenus.
- L'administrateur gère les accès à la plateforme de formation.

## **VII - ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE**

La formation à distance requiert des prérequis indispensables à un déroulement optimisé de la formation. Les spécifications techniques, les prérequis matériels et les conditions de réussite de la formation sont présentés **en annexe 3**.

## **VIII - VALIDATION DE LA FORMATION PASS**

La formation PASS peut être mobilisée dans le cadre d'un processus d'intégration de tout nouvel embauché ou dans le cadre d'un CQP.

Dans les deux cas, le suivi intégral de PASS est obligatoire.

A l'issue de la formation PASS, une attestation de suivi est délivrée via SYFADIS à condition que le stagiaire ait :

- Validé le quiz sommatif à l'issue de chaque module en FOAD.
- Participé à l'espace de travail collaboratif et réalise les activités demandées.
- Suivi la journée en présentiel qui est conditionnée au suivi des modules en FOAD et des travaux collaboratifs ainsi qu'à la validation du quiz sommatif.

## **IX - FINANCEMENT DU DISPOSITIF**

### **1. Le prix de la formation**



Le coût de la formation Pass est de **437 €** par stagiaire.

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des participants.



## 2. La prise en charge du dispositif

### 2022: Modalités de prise en charge

**Nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2022 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE) en cliquant : ICI**

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par l'Institut.4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement

Vous trouverez en annexe 4 l'attestation d'assiduité demandée par Uniformation dans le cadre de la FOAD. Elle est complétée et signée par l'Institut 4.10.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

Directrice de la Formation Professionnelle

### Document(s) annexe

(s) :

- Annexe 1 - Architecture de la formation,
- Annexe 2 - Contenus de formation,
- Annexe 3 - Conditions de réussite,
- Annexe 4 - Attestation d'assiduité FOAD,
- Annexe 5 - Programme de la formation,